

### Situation générale

L'absence de réorientation de la politique économique et sociale gouvernementale accroît la distance entre le parti de la majorité et une bonne partie des électeurs de François Hollande. L'inversion de la courbe du chômage, les mesures tendant à plus de justice sociale ne sont pas au rendez-vous et la confiance dans l'action gouvernementale ne cesse de décroître. Les 0,6 % de croissance au premier semestre 2015 sont essentiellement le fait de phénomènes conjoncturels : un euro faible face au dollar, une baisse du prix du pétrole, des taux d'intérêt bas. Ils ne se traduisent pas par des investissements plus importants des entreprises ni par un développement de l'emploi.

La recherche constante d'économies budgétaires pour revenir à l'équilibre en l'absence de réformes fiscales et sociales de fond et sur fond de diminution des recettes se traduit par des attaques récurrentes contre les droits des salariés et par la recherche de boucs émissaires comme les présumés fraudeurs aux aides de l'État. Malgré les rapports accablants contre le CICE et le pacte de responsabilité qui, en dépit des exonérations de cotisations patronales, n'ont amené ni investissements ni nombre important d'emplois, le gouvernement s'enferme dans une ligne libérale qui conduit à toujours plus d'austérité. La réorientation de l'Europe promise par le candidat Hollande n'est pas à l'ordre du jour et le traité budgétaire ratifié en 2012 par Sarkozy puis Hollande imposant une réduction rapide des déficits n'est pas remis en cause alors qu'il a obéré la croissance.

La loi Macron est un nouvel exemple de la poursuite d'une politique faite en direction du patronat et de détenteurs du capital ; malgré les critiques qu'elle suscite au sein même de la majorité du fait des attaques contre le droit du travail qu'elle recèle, elle a été imposée par le gouvernement, le Premier ministre utilisant à nouveau l'arme du 49-3 lors de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale. En lieu et place d'une politique de l'emploi ambitieuse et volontariste, ce sont les salariés qui sont stigmatisés; ainsi le ministre du Travail a-t-il proposé un contrôle accru des chômeurs en culpabilisant cette catégorie de la population et en les pointant du doigt comme potentiels tricheurs. Pendant ce temps, pas un mot et pas une mesure concernant les sommes très importantes dues par les entreprises à la protection sociale.

Quant à l'hôpital public, il a été l'objet d'une remise en cause des 35 heures et d'une réorganisation du travail au nom de la réduction des déficits. La mobilisation forte des personnels a obligé la Direction à retirer son plan.

Le pouvoir d'achat des retraités est mis à mal, la loi dite de vieillissement tarde à être présentée à l'assemblée. L'intersyndicale des retraités maintient la mobilisation et lance une carte pétition sur le pouvoir d'achat.

Les dernières élections, notamment les départementales, sont un marqueur du désaveu de la politique gouvernementale par une grande partie de la population. De très nombreux électeurs s'abstiennent...Le Front National progresse en pourcentage. Cette situation est instrumentalisée par le gouvernement pour tenter de bâillonner les critiques de sa politique, appeler à une unité artificielle, voire justifier une politique migratoire indigne. Dans le même temps, la loi sur le renseignement qui organise une surveillance accrue de la population constitue une menace sur les libertés individuelles et fait courir un danger à la démocratie. Le travail mené par la FSU au sein de l'observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême droite pour mettre en lumière la réalité de la politique du FN est une des actions à poursuivre. Le mouvement social, le syndicalisme ont un rôle majeur à jouer dans cette période. Le syndicalisme cependant n'est plus suffisamment perçu comme capable d'intervenir fortement et de peser sur les choix et peine à mobiliser fortement même si des actions sectorielles fortes ont marqué la dernière période.

Contre les politiques d'austérité, l'interpro FSU-CGT-Solidaires-FO qui a appelé à la mobilisation le 9 avril, continue le travail en commun et réfléchit aux suites de l'action dans la perspective d'un nouveau temps fort de mobilisation à la rentrée.

Deux événements ces derniers mois en Europe, redonnent par contre de l'espoir à ceux qui agissent pour des alternatives économiques et sociales, c'est la victoire de Siryza en Grèce et les progrès de Podemos en Espagne. Mais les dirigeants libéraux et sociaux libéraux de l'union européenne et les institutions européennes qu'ils pilotent font tout pour que les votes des peuples grec et espagnol n'aient pas un effet d'entraînement et que se développent des choix alternatifs à l'austérité. Le gouvernement grec, depuis le 25 janvier, se heurte à leur intransigeance et tout est fait pour asphyxier la Grèce sur le plan financier. L'objectif politique des libéraux est bien de dissuader à l'avenir tout peuple de porter démocratiquement une alternative à l'austérité.

Dans la Fonction Publique, les Fédérations de Fonctionnaires FSU-CGT-Solidaires continuent un travail en commun et ont écrit le 19 mai au premier ministre pour que d'autres propositions soient faites dans le cadre de PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui se heurte à la faiblesse du financement dégagé. Un nouveau document vient d'être soumis aux organisations syndicales contenant quelques améliorations sur les carrières mais ne revenant pas sur le blocage du point d'indice et offrant un calendrier tardif pour les premières mesures sur les grilles. La FSU aura à apprécier les propositions faites et poursuivra avec d'autres les actions pour exiger du gouvernement le dégel de la valeur du point d'indice maintenu par le gouvernement.

Dans l'Éducation, le dialogue social a, là aussi, montré ses limites. Alors que le projet de réforme du collège suscite des oppositions de plus en plus nombreuses, le gouvernement a opté pour le coup de force en publiant au lendemain d'une grève majoritaire les textes incriminés. Cette marque de mépris vis-à-vis des personnels n'a fait que renforcer la détermination de ces derniers à combattre une réforme inapte à améliorer le collège et tendre vers plus d'égalité, reposant sur une autonomie porteuse de déréglementation et une fragilisation des disciplines. L'obstination de la Ministre à ne rien vouloir bouger et à tenter de faire passer sa réforme par une formation imposée aux enseignants doit conduire à multiplier les actions diversifiées, poursuivre le travail d'explication auprès des personnels comme des parents d'élèves, marquer dès la rentrée la volonté intacte de poursuite du mouvement se traduisant par des temps forts construits en intersyndicale.

### **Fonction publique, PPCR**

En réponse à l'interpellation unitaire initiée par la FSU, le gouvernement vient de formuler de nouvelles propositions portant sur les grilles de rémunération relançant la négociation. Ces nouvelles mesures, ayant vocation à être transposées aux corps enseignants, sont programmées dans un calendrier moins étalé.

Le traitement de recrutement d'un certifié, CPE ou COP serait porté en 2019 à l'indice 390 (IM) ce qui représente, compte tenu du transfert d'une part des primes en points (9), une amélioration de 32 points (148 € brut, 121,5 € net au cours des trois premiers mois et de 5 points pour les 9 mois suivants). L'indice terminal de la hors classe serait porté en 2020 à 821 (IM) pour un gain de 29 points d'indice sur la rémunération et de 38 points pour la retraite.

Des conséquences devraient en découler pour les agrégés dont l'indice de recrutement (IM 379) est inférieur à 390. L'effet de ces mesures dépend aussi du déroulement réel des carrières, point sur lequel les arbitrages ne sont pas tous connus, en dehors de l'engagement de la ministre à affirmer que tous les agents ont vocation à connaître au moins un changement de grade au cours de la carrière.

Au cours de la négociation qui se poursuit, la FSU portera ses revendications, son exigence de mesures intervenant dès 2016. Elle poursuivra ses interventions sur la situation des enseignants notamment sur le début de carrière, le déroulement de la carrière avec en particulier l'accès de tous aux indices terminaux, le rattrapage indemnitaire nécessaire à la construction d'une deuxième étape de transformation de primes en points, que le gouvernement met en perspective.

La FSU continue d'exiger la revalorisation du point d'indice, la tenue plus rapprochée de la négociation salariale enfin annoncée pour le printemps 2016. La votation organisée par l'intersyndicale dès l'automne doit être une occasion pour les agents d'exprimer leurs revendications.

Enfin, un temps suffisant doit être donné pour que le débat sur l'opportunité de signer le protocole d'accord, dont aucun projet de texte n'a encore été transmis, puisse être mené de manière approfondie avec les syndiqués.

### **Réorganisation territoriale**

La loi du 16/01/2015 a modifié la carte des régions, leur nombre passant de 22 à 13. Sans revenir longuement sur le contexte et les principes qui ont présidé à la réforme territoriale (dont le dernier volet est encore en examen au parlement) rappelons que le principal objectif en a été la baisse de la dépense publique, après des années au cours desquelles les services publics ont été affaiblis par les réductions massives d'emplois et de crédits publics. Parallèlement à la mise en place de la nouvelle carte régionale se mène une réforme importante de l'organisation des services de l'État en région et de ses missions en vue d'un recentrage sur celles qui seraient prioritaires dans un contexte de réduction des dépenses publiques de 50 milliards sur 3 ans.

Alors que les préfets de régions préparent les organigrammes futurs des services, le ministère de l'éducation nationale, peu favorable dans un premier temps à des fusions d'académies, travaille maintenant avec les recteurs à une redéfinition de la carte des académies.

Les objectifs avancés correspondent à ceux énoncés dans un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale fait sur commande du premier ministre. Au nom de la «simplicité de l'efficacité et de la proximité», cinq fusions seraient envisagées: Lille-Amiens, Rouen-Caen, Dijon-Besançon, Aix-Marseille-Nice et Limoges-Poitiers. Les décisions seront annoncées mi-juillet en l'absence de concertation digne de ce nom.

Le ministère se défend de viser des économies, assure que les personnels administratifs ne seront pas contraints à des mobilités géographiques et que les services ne seront pas concentrés sur un seul site. Mais cette évolution de la carte des académies s'inscrit dans le cadre général décrit plus haut et ce sont bien de nouvelles suppressions d'emplois qui sont à craindre et/ou des mobilités contraintes (fonctionnelles ou géographiques).

Le SNES s'est déjà prononcé contre d'éventuelles fusions d'académies et sur les tentations d'aller vers une éducation régionalisée et une gestion du second degré qui irait dans le sens du renforcement de l'école du socle et du renforcement des compétences des régions. Les conséquences des fusions éventuelles sur la gestion des personnels du second degré et notamment sur le mouvement doivent faire l'objet d'une attention et d'interventions toutes particulières. Il est essentiel que les Recteurs transmettent aux instances (CTA, CAEN...) les documents qui traduisent les pistes explorées.

Le SNES pense essentiel que sur les compétences partagées (orientation, décrochage, carte des formations, constructions scolaires...), l'État parle d'une seule voix face au conseil régional. Mais cela n'implique pas de fusionner les rectorats. A ce sujet, le SNES doit travailler à des propositions pour améliorer le fonctionnement des instances tripartites qui, dans tous les cas de figure vont devoir être recomposées (CAEN, CESER, CREFOP). Par ailleurs, le SNES combat l'idée que l'administration de l'État puisse être différente d'un territoire à l'autre, comme prévu dans la charte de déconcentration, au prétexte d'adaptation aux « spécificités territoriales ». Des organisations administratives différentes d'une académie à l'autre seraient source de difficultés et contribueraient à rendre plus opaque le fonctionnement, tant aux agents qu'aux usagers, et n'iraient sans doute pas, au contraire vers une réduction des inégalités.

S'agissant des affectations, ainsi que le pointe le rapport de l'IGAENR, l'affectation à l'inter sur les nouvelles académies aggraverait le caractère « aveugle » des mutations. Même si la DGRH envisage de maintenir pour l'inter les actuelles académies, le risque est grand de voir remise en cause cette option du fait même de la restriction portée à l'étendue des pouvoirs des recteurs des académies fusionnées, l'inter étant dès lors amené à prononcer des affectations sur des zones infra-académiques. L'autre option, envisagée dans le rapport précité, amène à mettre en place un « *recrutement national à gestion déconcentrée* » antinomique avec tout ce que porte le SNES.

Dans un tel contexte, le SNES se doit, d'une part, de tout faire pour, *a minima*, conforter le périmètre des actuelles académies en obtenant que soit changé le statut particulier afin de permettre des affectations sur des zones infra-académiques. Mais, d'autre part et en prévision de ce qui risque fort de prévaloir, à savoir faire coïncider périmètre des nouvelles régions et des académies, le SNES doit expliquer très largement la nocivité d'un tel ajustement et les dangers qu'il porte en termes de mobilité et d'inégalité de recrutement sur le territoire national. Le retour à un mouvement national en une seule phase est donc, pour le SNES, un objectif décisif qu'il lui faut impérativement faire partager par la profession dans un premier temps pour espérer l'atteindre dans un second.

## **Éducation**

### **Réforme du collège**

La mobilisation des personnels du second degré a montré une nouvelle fois leur rejet de la réforme du collège le 11 juin dernier. La détermination reste entière en dépit de la publication des textes réglementaires le 20 mai, au lendemain d'une grève majoritaire. Le SNES-FSU rappelle son opposition à la réforme, et réitère sa demande d'abrogation du décret et de l'arrêté, et son refus de toute négociation sur des textes d'application. La Ministre n'envisage pas de remettre en cause « les fondamentaux de la réforme », mais seulement de « préciser » et d'apporter « des recommandations de mise en œuvre ». Ce cadre de discussion n'est pas acceptable. C'est pourquoi le SNES-FSU a quitté le groupe de travail et mettra tout en œuvre pour imposer le retrait de cette réforme. Des préavis de grève ont été déposés pour tous les jours de juin permettant de couvrir les actions locales. D'ores et déjà le SNES-FSU appelle les personnels à poursuivre les actions dans les établissements, en direction des parents et l'opinion publique et à faire signer massivement la pétition "unautrecollege2016".

Avançant à marche forcée, le ministère impulse des formations dès la rentrée prochaine, et certains collèges sont incités à mettre la réforme en place par anticipation. Le SNES-FSU appelle les collègues à refuser en CA ces expérimentations. Les formations peuvent quant à elles être investies : distribution de tracts, interventions montrant l'usine à gaz de la modulation et des EPI.

### **SEGPA**

Le nouveau projet de circulaire SEGPA propose quelques avancées par rapport au projet précédent mais n'est pas encore abouti : le fonctionnement de la classe de 6ème SEGPA n'est pas réaliste et l'ensemble des sections de SEGPA reste inscrits, dans ce projet, sous le dogme de l'inclusion sans se préoccuper des conditions d'étude et d'enseignement au collège. Le rôle des COPsy et la gestion des personnels envisagés dans ce projet de texte posent problème. Le SNES-FSU restera vigilant pour que le texte évolue dans le sens du maintien réel des 4 divisions de SEGPA et pour que les propositions faites dans ce texte ne mettent pas davantage en difficulté élèves et équipes.

### **Consultation sur les programmes du collège**

Le SNES-FSU dénonce les conditions de la consultation ministérielle : questionnaire peu pertinent, peu ou pas de relais des recteurs, IPR, chefs d'établissement, aucune demi-journée banalisée pour permettre aux collègues de débattre des projets. Le SNES-FSU a quant à lui organisé des réunions, et des consultations en ligne et portera ses propositions auprès du CSP. Il est indispensable que les nouveaux programmes comportent des repères annuels dans toutes les disciplines. En outre, ces programmes, quelles que soient les modifications qui seront apportées par le CSP ne peuvent se mettre en place sur l'ensemble des niveaux du collège à la rentrée 2016 comme le laisse entendre la DGESCO. Ce serait une marque de mépris de plus à l'égard des enseignants.

## **Philosophie**

Le SNES-FSU soutient l'appel des universitaires pour l'enseignement de la philosophie, relayé par des organisations syndicales impliquées avec le SNES-FSU dans la reconquête des dédoublements en séries technologiques, et appelle à sa signature. L'appel sera transmis au ministère le 3 juillet.

## **Chorales**

Le SNES-FSU sera attentif à ce que l'heure de chorale continue d'être rémunérée sous la forme de deux heures dans le service des enseignants d'éducation musicale, comme le précise la circulaire de 2011, toujours en vigueur. Il appelle les enseignants d'éducation musicale à exiger le respect du texte et en tout état de cause à ne pas laisser imposer une éventuelle rémunération de la seconde heure sous la forme d'une IMP à un taux inférieur au taux plein.

## **Parcours et EMC (Enseignement moral et civique)**

Le SNES-FSU a demandé au ministère le report de la mise en place du PEAC, du PIIODMEP et de l'EMC à la rentrée 2016 : les parcours doivent être relus en cohérence avec les programmes en cours d'écriture, l'EMC pose le problème de l'ajustement du DNB en collège, et de son financement en voie technologique pour 2015-2016. Le ministère a choisi d'imposer l'EMC dès la rentrée 2015 au mépris de l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation, demandant aux lycées technologique de piocher dans leur dotation globalisée. La publication des textes mi-juin, alors que les TRMD sont déjà prêts et les services préparés rend cette solution impossible, en plus d'être injuste. Le SNES-FSU proposera une motion de CA et un modèle de lettre à envoyer au ministère.

## **Lycée**

Des enquêtes sur les conséquences de la réforme des lycées dans les séries technologiques ont été lancées auprès des enseignants de STI, STMS, STL, Eco-gestion au mois de juin 2015. Les premières remontées, en nombre significatif, valident les positions du SNES sur l'inefficacité de l'accompagnement des enseignants, la perte de sens de formation pour les élèves, les conséquences en termes de difficultés professionnelles, l'augmentation des charges de travail. Elles montrent également d'une part la diminution de l'attractivité de ces formations et l'accroissement des effectifs dans les classes dues aux fermetures de sections et aux difficultés de recrutement d'enseignants.

Le SNES publiera en septembre un bilan de la réforme des séries technologiques intégrant ces remontées, et il élargira ces enquêtes à l'ensemble des séries du lycée général et technologique. Un point presse de communication pourra être organisé en septembre et ce bilan du SNES sera envoyé au ministère, celui-ci étant toujours dans l'incapacité de réaliser un tel bilan.

## **AESH**

Malgré la possibilité d'accéder à la cédésation, depuis cette rentrée, ces personnels précaires assurant des missions de service public qui nécessiteraient la création de véritables postes de fonctionnaires prenant en compte qualification et services, sont confrontés à de multiples difficultés (salaires très faibles, problèmes de contrat...). Le SNES-FSU continuera d'agir à tous les niveaux pour faire avancer leurs droits, améliorer leurs conditions d'exercice et de rémunération et faire en sorte que les abus de l'année 2014-2015 ne se renouvellent pas. Il organisera des réunions à la rentrée.

## **École publique et laïcité**

Alors que la laïcité est souvent évoquée par de nombreux responsables politiques, les pressions exercées contre l'ouverture d'un lycée public à Ploërmel (Morbihan) sont inacceptables. Les directions des lycées privés catholiques de cette ville utilisent leurs moyens pour tenter d'empêcher les familles de choisir un enseignement public et laïque. Le SNES-FSU soutient les actions menées localement pour l'ouverture du lycée public et demandent aux autorités de prendre leurs responsabilités pour faire respecter la laïcité dans le Morbihan.

## **Formation des enseignants et CPE**

Les résultats d'admissibilité aux concours montrent que la crise de recrutement perdure puisque le nombre d'admissibles est en deçà du nombre de postes ouverts en Lettres classiques (114 admissibles pour 230 postes ouverts), en LSF (2 admissibles pour 3 postes ouverts) et en SII (52 admissibles pour 63 postes ouverts) soit déjà 128 postes ouverts aux concours non pourvus. Dans les autres disciplines en crise (mathématiques, anglais, allemand, Éducation musicale, lettres modernes...), le taux d'admissibles par poste est entre 1 admissible par poste et 1,5 admissibles par poste, alors que pour s'assurer de pourvoir tous les postes il aurait fallu 2 admissibles par poste. La réaction du ministère est des plus inquiétantes puisqu'il nie cette réalité en passant sous silence les disciplines qui voient des postes perdus dès les admissibilités, et en se réjouissant que par rapport à 2013 (et non 2014) les taux d'admissibilité augmentent, sans souligner que cette augmentation n'est pas suffisante. Pire, le dispositif EAP est arrêté, seuls subsistent les crédits permettant de rémunérer les jeunes déjà dans le dispositif. Si le bilan des EAP, mis sous silence

par le ministère, révèle un échec, stopper ce dispositif sans mettre en place d'alternatives comme les pré-recrutements est inacceptable. Par ailleurs, d'après l'étude du projet de loi de finance et un rapport du CNOUS, les aides aux étudiants préparant les concours de l'enseignement ont diminué de 18,5 % (-5,4 millions d'euros) depuis 2013. Enfin, l'annonce de revalorisation des débuts de carrière de 70 euros par mois ne saurait compenser la diminution de 400 euros par mois liée à la suppression, sous le président Hollande, de la revalorisation à l'échelon 3 des stagiaires, obtenue en 2010 avec l'élévation du niveau de recrutement. Par ailleurs, le SNES-FSU s'oppose à la mise en place des M1 en alternance dans le premier degré à Créteil et dans les 1<sup>er</sup> et second degrés en Guyane, dispositif qui ne peut qu'entraîner une diminution de la qualification.

L'affectation des stagiaires est encore extrêmement complexe cette année. Encore une fois, le ministère n'a pas anticipé toutes les situations, notamment celle des candidats qui se sont inscrits dans des M2 en 2 ans, des prépa concours mettant en pause leur master, ou qui ne pourront pas valider leur master et préparer le concours en même temps. Le refus d'organiser des GT d'affectation ne fera qu'aggraver les inégalités de traitement et les erreurs, donc l'entrée dans le métier des stagiaires. De plus, le refus de consulter les OS sur les modalités de stage pour la rentrée 2015, et alors même que c'est le flou et le plus grand désordre qui ont régné cette année, ne peut conduire qu'à une nouvelle rentrée catastrophique pour les stagiaires. Le SNES-FSU sera présent encore une fois tout l'été, à la rentrée et tout au long de l'année aux côtés des stagiaires pour les informer et les défendre.

Les stagiaires de certaines académies n'ont pas eu accès *a priori* aux 3 rapports constituant leur dossier en vu de leur titularisation. Ceux d'entre eux qui étaient convoqués pour un entretien avant la notification de leur refus de titularisation et de leur redoublement n'ont pu obtenir copie de leur dossier que sur l'intervention du SNES-FSU. Par ailleurs, la composition du jury pose problème lorsque des inspecteurs ou des chefs d'établissements sont membres de celui-ci alors qu'ils ont évalué certains stagiaires entendus en entretien. Il est intervenu au ministère afin que ces dysfonctionnements ne se reproduisent plus.

La réforme du collège est l'occasion pour le ministère d'instrumentaliser le PAF et d'en faire un outil de formatage. En agissant ainsi, le ministère affiche une nouvelle fois son mépris à l'égard des personnels. Dans un contexte de formation continue laminée, ces injonctions ministérielles pourraient remettre en cause l'ensemble des rares autres stages initialement prévus et monopoliser le peu de moyens attribués.

La formation continue ne doit pas être conçue comme un outil de réforme visant à mettre au pas les personnels d'enseignement et d'éducation !

### **Affectation en REP+**

S'agissant des affectations en établissements REP+ dans le cadre du mouvement intra, la note de service publiée au B.O. (§ III.1.1.b) en novembre prévoyait que seul un nombre limité de postes liés à des fonctions particulières relèvent du mouvement spécifique académique (coordonnateur de réseau, professeur référent...). Force est de constater que nombre de recteurs ont fait le choix de s'en affranchir. Le SNES-FSU rappelle son opposition au profilage des postes en REP+. Ainsi, malgré les interventions locales et nationales du SNES, a-t-on vu se tenir des "jurys" composés de CE et/ou d'IPR afin d'attribuer de substantielles bonifications aux candidats de leur choix ou, comme à Versailles, une quarantaine de postes être sortis du mouvement. Dans l'académie de Toulouse, la Rectrice a décidé la transformation en poste spécifique de tous les postes (vacants ou non) en REP+. Cela impacte 137 collègues pour lesquels les possibilités de muter sont considérablement réduites. Les élus ont agi en CAPA pour que cette décision ne fasse pas obstacle à leur mutation mais les réformes du rectorat ne sont pas satisfaisantes. La Rectrice doit revenir sur le profilage forcé des postes en REP+.

Tout ceci est inacceptable et le SNES, à l'occasion des échanges avec le ministère sur la prochaine note de service, fera en sorte que sa rédaction énonce clairement les limites données à l'autonomie des recteurs dans ce domaine.

### **Métier (COPsy, CPE)**

L'actualisation des missions des CPE devrait être finalisée sous peu après un an d'attente. Sans fiche "CPE" finalisée suite aux 3 groupes de travail consacrés au métier, le SNES reste extrêmement vigilant sur ce dossier afin d'éviter toute dérive managériale. Le SNES a porté au travers de ses nombreuses contributions une vision éducative du métier et une approche globale du suivi de l'élève avec les équipes pédagogiques et pluri-professionnelles. Lors du CTM du 16 juin, le ministère a tenté de nous rassurer quant à l'augmentation de l'indemnité forfaitaire (à hauteur de la part fixe de l'ISOE) attendue pour la rentrée 2015 : aucun texte n'a pour l'instant été publié dans ce sens. Suite à la demande du SNES, les IMP concernent aussi les CPE. Si des avancées ont été obtenues sur les missions et sur l'indemnitaire qu'il reste à vérifier par la publication des textes, la question du temps de travail reste entière. Le SNES demande une mise à plat de ce dossier afin d'obtenir des garanties concernant le respect des 35 heures hebdomadaires des CPE et une prise en compte des dépassements exceptionnels. Le statut quo en la matière n'est plus possible tant des dérives s'installent dans certaines académies avec en toile de fond des aménagements fantaisistes des obligations de service des CPE. Le temps de travail des formateurs académiques CPE est aussi un sujet d'inquiétude, le décret renvoyant au recteur la définition des modalités de définition de leur service.

Les moyens octroyés (137 ETP) n'ont pas tous été implantés. Les besoins en créations de postes, notamment pour assurer les remplacements, restent patents ; les recrutements suffisent juste à compenser les sorties du corps. La multiplication de postes à complément de service, disposition non statutaire pour les CPE, est inadmissible. Les conditions de travail des CPE et celles des AED ne s'améliorent pas dans ce contexte.

Les négociations ouvertes en février 2014 sur les COPsy et DCIO ont permis de clarifier le positionnement des CIO dans l'Éducation Nationale, par rapport au SPRO et d'acter des missions pour les COPsy allant dans le sens de nos revendications. Elles se sont poursuivies par des discussions sur la création d'un corps commun de psychologues de l'Éducation Nationale, réunissant le premier et le second degré dans le même corps tout en préservant la spécificité des métiers. Rien n'est encore acté car plusieurs points d'achoppement persistent sur le plan financier et sur le plan de la formation : refus de conserver l'accès automatique des DCIO à la hors classe hors contingent, refus d'aligner les indemnités des COPsy, (inférieures de moitié à celles de psychologues scolaires), volonté d'imposer sans le dire des stages à mi-temps dans les CIO au détriment du temps consacré à la formation théorique et méthodologique. Les temps de travail respectifs actuels étant conservés, la spécialité du 2<sup>nd</sup> degré apparaîtra, de fait, moins attractive que celle du 1<sup>er</sup> degré. Les arguments budgétaires qui nous sont opposés ne sont sûrement pas les seuls. Le SNES ré-intervient pour peser sur les conclusions de ce GT qui acte néanmoins une reconnaissance non négligeable des COPsy en tant que psychologues du second degré, un ancrage plus fort dans l'EN face à toutes les tentatives de dé-concentration/décentralisation aujourd'hui à l'œuvre via le SPRO.

### **Retraités**

Les retraités sont une des cibles privilégiées des politiques d'austérité. Alors qu'en 2013, la pension moyenne s'élève à 1306 euros et que 10% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, la DREES confirme que les pensions 2013 sont en baisse de 0,9% par rapport à celles de 2012 et le COR dans son rapport annuel du 15 juin 2015 explique que le niveau de vie des retraités baisse par rapport au reste de la population (décrochage de 1% par an). Pour assurer l'équilibre des régimes en 2060, la diminution de la pension moyenne relative des retraités serait la principale contribution au financement des retraites. Certes le COR n'est pas le Comité de suivi des retraites mais ses préconisations sont examinées attentivement. La dégradation du pouvoir d'achat des retraités, après une succession de mesures fiscales régressives et l'augmentation de la TVA qui touche aussi les actifs et les dépenses contraintes qui ne baissent pas, va s'accroître avec le gel des pensions prolongé jusqu'en 2016. Les retraités impossibles sur le revenu vont continuer à verser les 0,3% de la CASA (et ce depuis 2013) destinée à financer une réforme dont l'effectivité est sans cesse reportée: la loi « vieillissement » ne figure pas au calendrier de l'Assemblée Nationale de juin. Les discussions AGIRC-ARRCO qui sont lourdes de menaces après les propositions du patronat sur le recul de l'âge de départ à la retraite, la pension de réversion et le montant des retraites, concernent les poly-pensionnés de plus en plus nombreux dans nos professions et sont souvent des références pour de nouvelles dégradations dans le secteur public. De surcroît, la MGEN, mutuelle de la plupart de nos collègues, qui promet à tous dès 2016 des offres différentes et des tarifs selon l'âge, cible les retraités avec une augmentation record pour ces derniers d'abord au-delà de 60 ans puis à partir de 70 ans. De ce fait, la MGEN fondée sur une logique de solidarité dérive vers une logique d'assurance.

Dans ce contexte, le SNES appelle au succès de l'action initiée par l'intersyndicale (UCR FO-CGT-CGC-CFTC-Solidaires-SFR FSU-UNRPA et LSR) : envoi d'une carte postale revendicative (amélioration du pouvoir d'achat, effectivité de la loi « vieillissement, services publics améliorés) à François Hollande à la rentrée avec conférence de presse et demande d'audience le 1<sup>er</sup> octobre.

La situation des futurs retraités est encore plus préoccupante : raison supplémentaire pour mener un combat intergénérationnel commun.

### **Non titulaires**

Une nouvelle fois, la majorité des postes mis aux concours réservés resteront vacants (près de 60% pour les CAPES, 71% pour les CAPET, 43% du concours CPE et 50 postes sur 55 du concours COP). Les engagements ministériels actés par le GT 13 n'ont pas été traduits dans la réglementation, certains rectorats continuent même de proposer des vacations. Considérant que la seule prolongation du dispositif Sauvadet de deux ans n'est pas adaptée aux besoins, la FSU a demandé une nouvelle négociation. Pour peser en ce sens, et pour intervenir auprès des groupes parlementaires au moment de l'examen du projet de loi déontologie, elle organise un rassemblement de délégués à Paris le 15 octobre. Le SNES contribuera au succès de cette initiative.

### **Laïcité**

Alors que la laïcité est souvent évoquée par de nombreux responsables politiques, les pressions exercées contre l'ouverture d'un lycée public à Ploërmel (Morbihan) sont inacceptables. Les directions des lycées privés catholiques de cette ville utilisent leurs moyens pour tenter d'empêcher les familles de choisir un enseignement public et laïc.

Le SNES soutient les actions menées localement pour l'ouverture du lycée public et demandent aux autorités de prendre leurs responsabilités pour faire respecter la laïcité dans le Morbihan.

### **Formation syndicale**

Dans la mobilisation pour renforcer l'appareil militant au plus près du terrain, soutenir l'action des S3 et peut être surtout des S2 dans cette tâche, la formation syndicale constitue un des outils pertinents: amélioration et diffusion des stages "Créer et animer un S1", "Nouveaux adhérents du Snes", mutualisation des maquettes de formations, échanges d'expériences et de supports... Dans ce but, la participation d'un maximum de correspondants académiques à l'animation du collectif national de la FS est nécessaire.

### **Solidarité avec la Grèce pour une autre Europe**

L'UE, le FMI et la BCE s'apprêtent à mettre la Grèce en situation de dépôt de bilan en refusant de négocier un compromis sur la dette grecque. Les pressions inacceptables exercées par les institutions vont à l'encontre du peuple grec, soucieux du respect de la souveraineté nationale et d'une rupture avec les politiques d'austérité. Le peuple grec soutient majoritairement son gouvernement dans sa lutte contre l'austérité et le diktat de la finance. Les manifestations qui ont eu lieu le 20 juin dans plusieurs capitales, Paris, Londres et Berlin montrent à quel point il est important de rassembler toutes les forces pour une autre Europe. La solidarité avec la Grèce passe par une lutte européenne pour refuser les mesures telles que la diminution des salaires et des pensions, le démantèlement du droit du travail et l'augmentation de la TVA. Le SNES-FSU appelle à participer aux actions prévues à l'automne.

### **Action**

Suite à l'initiative réussie à Guéret, les 13 et 14 juin, la convergence nationale pour les services publics a lancé un appel. Celui-ci propose de développer les comités locaux et d'élaborer un manifeste pour les services publics du XXIème siècle.

Parce que cela permet de faire converger nos luttes pour un second degré ambitieux pour assurer à tous les jeunes une culture commune et une qualification; parce que nous pensons qu'il faut remettre les services publics au centre du débat citoyen, le SNES appelle ses militants et ses adhérents à se saisir de cette initiative.

Une mobilisation contre la dégradation des conditions d'enseignement en philosophie s'est engagée depuis la mi-juin. Le SNES-FSU apporte son soutien à l'ensemble des initiatives qui permettent de faire grandir et s'approfondir la mobilisation engagée. Il appelle, si possible en lien avec le front syndical et associatif constitué, à faire du vendredi 3 juillet une journée nationale de mobilisation pour l'enseignement de la philosophie, avec des rassemblements académiques, ainsi qu'un rassemblement au Ministère de l'Éducation nationale, assorti d'une demande d'audience pour une délégation représentant les personnels.

Le SNES-FSU soutient avec la FSU la mise en place, dans le cadre de l'intersyndicale Fonction Publique, d'une votation citoyenne sur les services publics.

Le SNES-FSU appelle à soutenir l'envoi de la carte postale revendicative au Président de la République à l'initiative de l'intersyndicale (UCER FO, CGT, CGC, CFTC, Solidaires, SFR FSU, UNRPA, FGR FP et LSR).

Le SNES-FSU, avec la FSU, considère qu'il est nécessaire de mettre en débat dans l'interprofessionnelle des suites à la journée du 9 avril contre les politiques d'austérité.

La rentrée 2015 généralisera la mise en application du décret statutaire fixant les obligations de service des professeurs du second degré. Ce décret a été accompagné d'un décret indemnitaire sur les IMP et de la publication de leurs circulaires d'application, qui doivent être améliorés.

La préparation de la rentrée 2015 est donc déterminante pour imposer dès maintenant dans tous les collèges et lycées l'application des textes la plus favorable aux personnels, à l'opposé des dérives managériales que nombre de recteurs et chefs d'établissements, encouragés par le ministère à travers l'organisation de séminaires comme celui sur les établissements préfigurateurs REP+ et la version consolidée de la circulaire d'application de la réforme du collège, tentent d'ores et déjà de pérenniser dans un contexte de réformes, y compris pédagogiques, tendant toutes à la déréglementation (ratiocinations sur le décompte des pondérations horaires, volonté de multiplier les réunions, instauration de hiérarchies intermédiaires en dévoyant le système des IMP...).

Le rôle des S4, S3 et S2 pour aider et soutenir les collègues dans les établissements et les secrétaires de S1 est fondamental : les textes, qui permettent de cadrer et brider les marges de manœuvre du chef d'établissement, sont aussi ce que nous en faisons. Les publications de rentrée du SNES, le 24 pages spécial et le Courrier de S1 n°6 sont les outils et informations nécessaires, le mémo du S1 sera renouvelé. La CAN appelle à organiser l'interpellation im-

médiate du recteur de l'académie par le S3 et, en second lieu, du ministère par le secrétariat général du SNES et les secteurs concernés pour faire cesser immédiatement les pratiques contraires à l'esprit et à la lettre des nouveaux textes. Cette rentrée 2015 s'annonce difficile, les conditions ne sont pas réunies pour garantir un enseignement de qualité pour tous. En particulier : postes restés vacants à l'issue de l'intra dans plusieurs disciplines déficitaires, diminution du nombre global de TZR, prévisions de rentrée ayant sous estimé les besoins.

A partir du bilan que les S3 dresseront de la rentrée dans leur académie, ils pourront mener une campagne d'information et de mobilisation qui montrera la cohérence de la politique gouvernementale et des attaques contre le second degré. Il s'agit bien aussi d'un levier de mobilisation contre la réforme du collège.

En dépit de la montée des critiques et de l'ampleur des mobilisations contre la réforme des collèges, la ministre continue à vouloir imposer cette dernière, détournant même la formation continue pour en faire un instrument d'imposition des réformes.

Le SNES-FSU, qui milite pour un second degré réduisant les inégalités et conduisant toute une génération aux poursuites d'études, continuera à expliquer le sens de la réforme, génératrice de d'avantage d'inégalités et porteuses de conséquences graves pour le métier et les disciplines.

La détermination et l'engagement des collègues sont de nature à permettre le retrait de la réforme et la reprise des discussions sur d'autres bases. C'est pourquoi la CAN appelle à poursuivre en cette fin d'année les actions engagées et reconduit chaque semaine un préavis de grève pour permettre les mobilisations (y compris là où une majorité s'est dégagée pour appeler à la grève les jours de surveillance du DNB).

La rentrée devra donner le signal fort que le mouvement ne s'arrête pas. Pour cela, la CAN appelle les S1 à organiser des assemblées générales le jour de la prérentrée afin de faire débattre les collègues de la réforme et du plan d'action proposé par le SNES-FSU à l'intersyndicale :

- refus de toute expérimentation et anticipation de la réforme ;
- campagne de signatures de la pétition intersyndicale
- multiplication d'actions intermédiaires (adresse aux élus, forum, rassemblements, distribution de tracts...) inscrites dans un cadre national;
- principe d'une grève nationale à proximité de la période de rentrée ;
- construction d'une manifestation nationale à Paris en octobre, rassemblant au-delà des personnels les forces opposées à la réforme (associations de spécialistes, parents d'élèves...) sur une plate-forme déclinant nos revendications.

A cet effet, du matériel sera fourni aux S1 pour animer cette journée de pré-rentrée qui doit marquer clairement, en direction de l'opinion et de la ministre, la détermination des personnels à relancer la mobilisation et à obtenir le retrait de la réforme.

Plusieurs initiatives sont d'ores et déjà programmées pour soutenir la lutte européenne contre les politiques d'austérité: marches pour une Europe démocratique et solidaire convergeant à Bruxelles le 15 octobre, encerclement à l'occasion du Conseil européen des 15 et 16 octobre. Le SNES FSU, à travers sa participation au réseau Altersummit se mobilisera également dans le cadre de la manifestation européenne du 17 octobre à Bruxelles contre l'austérité et la pauvreté.